

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DES INITIATIVES LOCALES, MAIS SURTOUT DÉMOCRA- TIQUES

DÉCEMBRE 2020

*Dans la première partie de cette analyse, nous avons rappelé combien les projets énergétiques construits et exploités localement bénéficiaient aux territoires dans lesquels ils sont implantés, en comparaison des projets des grands groupes.*

*Dans cette analyse, nous nous concentrerons sur la manière de financer ces projets.*

**En quelques mots :**

- Les coopératives lèvent sans difficultés ces fonds nécessaires auprès du grand public.
- Si les coopérateur·rice·s répondent facilement à l'appel d'une installation qu'ils·elles voient tourner près de chez eux·elles, les organismes de crédit comprennent parfois difficilement.
- Au-delà de l'accès au financement en lui-même, d'autres freins empêchent les coopératives d'accéder à la propriété des actifs.

**Mots clés liés à cette analyse :** production, coopérative, économie locale

## Introduction

De nombreux éléments semblent actuellement se mettre en place au niveau belge et européen pour que la relance post-Covid-19 soit verte et locale. On assiste en effet à une prise de conscience de la nécessité de maintenir ou de relocaliser des pans entiers de l'économie pour assurer la résilience de nos sociétés et pouvoir bénéficier de retombées locales pour les populations.

Dans une précédente analyse, nous rappelions l'importance du secteur électrique pour le bon fonctionnement de nos sociétés et celle du bon développement des énergies renouvelables pour faire face au changement climatique. Nous avons montré combien les projets éoliens développés, construits et exploités localement bénéficiaient économiquement aux territoires dans lesquels ils sont implantés, en comparaison des projets des grands groupes<sup>1</sup>.

Or la production électrique reste une affaire d'équipements à installer et donc à financer. Un financement adéquat est donc indéniablement l'un des éléments essentiels à la mise en œuvre de la transition énergétique. Un financement favorisant l'autonomie économique des différentes initiatives locales et citoyennes, telles que les coopératives et les futures communautés d'énergie, devrait aussi permettre leur développement indépendamment de l'influence des grands groupes.

<sup>1</sup> Berger A., Relocaliser la production énergétique, Financité, juin 2020, disponible sur <https://www.financite.be/fr/reference/relocaliser-la-production-energetique>

Comme la précédente, cette analyse part de l'exemple de l'éolien terrestre en Wallonie, où diverses coopératives proches de Financité ont développé leurs activités. Elle est basée sur des entretiens avec de nombreux·euse professionnel·le·s du secteur (coopératives, RESCoop-Wallonie, APERE, Ministère du Climat, de l'Energie et de la Mobilité de la Région wallonne...) que nous remercions chaleureusement.

## 1. Vous avez dit local ? Quelle échelle pour les initiatives de transition énergétique citoyenne ?

Le secteur de la production, de la transmission et de la distribution électrique vit des changements profonds, principalement dus à la décentralisation progressive des unités de production et du réseau, à l'apparition de consommateur·rice·s qui deviennent également des producteur·rice·s et à une dynamique de démocratisation des enjeux énergétiques. Le secteur traverse une période de transition. De nombreuses initiatives locales se développent, mais les grosses unités de production sont toujours d'actualité et les décisions structurantes sont encore prises au niveau européen ou fédéral.

*La finance  
solidaire met  
en relation  
épargnant·e·s  
et  
citoyen·ne·s*

Comme nous l'avons expliqué dans l'analyse précédente, le modèle économique de l'éolien demande des capitaux importants et différents facteurs ont également tendance à pousser vers la construction de parcs de taille importante. Les acteur·rice·s privé·e·s de grande taille s'en trouvent favorisés. Aujourd'hui, en rédigeant cette analyse, nous avons estimé que 75% de la capacité de production éolienne en Wallonie serait détenue par de grands groupes étrangers. Cette situation ne va sans doute pas drastiquement évoluer d'ici plusieurs années.

Parallèlement à cela, de nombreuses initiatives locales, des coopératives pour la plupart, se développent et parviennent à mobiliser autour d'elles une communauté de citoyen·ne·s-investisseur·euse·s. Il est capital de soutenir ces projets de plus petite échelle avec des outils financiers adaptés (cf. infra) afin de permettre un certain rééquilibrage avec les groupes privés.

### 1.1 Appliquer le principe de subsidiarité

Comment définir à quelle échelle envisager la transition énergétique ? Jean Mangez de la coopérative Eole-Lien nous donne une piste.

*« Une centrale nucléaire, c'est gros, complexe, dangereux, son électricité doit être envoyée à des dizaines, voire centaines de kilomètres : seule une grande entreprise, bien capitalisée, peut construire et gérer une centrale nucléaire. Une éolienne, cela coûte moins de 5 millions d'euros, cela produit de l'électricité pour 2000 ménages, un gros village, c'est une "machine" assez bien connue et maîtrisée, il y a plusieurs constructeurs, ce n'est pas dangereux : une petite entreprise peut très bien gérer cela.*

*C'est la technologie de production qui justifie qu'une petite entreprise puisse le faire. Une grande entreprise n'apporte pas d'économie d'échelle, ses coûts fixes et les gros salaires de ses dirigeants ne se justifient pas pour gérer un grand nombre de "petites" éoliennes. Pourquoi faire en grand ce que l'on peut faire en petit ? Pour employer un terme un peu pompeux, c'est le principe de subsidiarité que l'Europe dit appliquer : toute décision doit se prendre à l'échelon le plus bas possible ». Cela permet, comme nous le verrons plus bas, d'être plus proche des préoccupations des communautés locales et d'assurer un meilleur contrôle démocratique.*

## 1.2 Agir à différents niveaux

Pour assurer une transition du secteur électrique qui permette un partage équitable des retombées économiques, il nous semble donc important d'agir sur deux tableaux. D'une part il faut assurer un maillage des initiatives locales, leur bonne coordination et la défense de leur modèle à l'échelon régional et européen, au sein d'un réseau comme REScoop par exemple. D'autre part il nous semble utile d'envisager une présence citoyenne au sein d'un acteur d'envergure en vue de « peser » dans le paysage éolien belge. C'est l'objectif de REScoop-Wallonie qui envisage que les coopératives wallonnes deviennent un actionnaire de référence d'Elicio, le promoteur éolien de Nethys<sup>2</sup>. Que ce soit auprès d'un nouvel investisseur public ou privé ou bien dans le cas où Elicio resterait dans le giron intercommunal liégeois, la présence des coopératives dans l'actionnariat permettrait d'avoir une influence citoyenne wallonne au sein même d'un acteur important du marché<sup>3</sup> et de diriger une partie des profits d'Elicio vers la sphère coopérative via le paiement de dividendes.

### **Rescoop.EU : La coordination et le plaidoyer comme contrepoids à la puissance économique des grands groupes.**

Une étude de 2017 menée par deux chercheurs de l'Ecole de Management de Lyon et vulgarisée dans la Tribune présente les résultats de l'action de REScoop.EU au niveau européen<sup>4</sup>. L'organisation, qui rassemble 1.300 coopératives, a réussi à devenir un interlocuteur majeur des autorités européennes et à faire pression pour que le cadre réglementaire européen s'adapte à leurs besoins. REScoop.EU dénonce ainsi l'appropriation des ressources renouvelables par quelques acteurs privés, tout

<sup>2</sup> Pour plus d'info sur la vente cassée d'Elicio pour 2€ à deux administrateurs de Nethys et le projet envisagé par REScoop, voir <https://www.energies-cooperatives.be/>

<sup>3</sup> Elicio possède une capacité installée de plus de 500MW, en Belgique (onshore et offshore), en France et en Serbie.

<sup>4</sup> Energies Renouvelables : les coopératives citoyennes gagnent du terrain, 26/04/2018, <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/energies-renouvelables-les-cooperatives-citoyennes-gagnent-du-terrain-776348.html>



en consolidant un modèle économique et de gouvernance propre aux coopératives citoyennes d'énergie. Elle a ainsi permis que le·la citoyen·ne (et son épargne) soit reconnu comme un·e acteur·rice du secteur dans les textes européens. Les auteur·rice·s de l'article font d'ailleurs de REScoop.EU un exemple pour d'autres secteurs d'activités.

## 2. Initiatives locales et citoyennes de transition énergétique : se financer pour se développer

Les coopératives citoyennes de production et de fourniture d'énergie renouvelables se sont largement développées en Europe au cours des quinze dernières années. Si en Wallonie, leur production ne représente actuellement que 3,8% de la production éolienne totale, la nouvelle réglementation européenne sur les communautés d'énergie<sup>5</sup> devrait favoriser leur développement ainsi que celui d'autres initiatives locales et citoyennes liées à la transition énergétique. Nous sommes par ailleurs aujourd'hui dans un contexte de basculement qui pourrait permettre un développement important de ce type d'initiatives.

Le Plan National Energie Climat affiche en effet un développement ambitieux de la production d'électricité provenant d'énergies renouvelables pour les prochaines années, on assiste par ailleurs à une large prise de conscience des enjeux climatiques dans la population et à une volonté de démocratisation des décisions politiques, y compris des orientations énergétiques. Les coopératives et futures communautés d'énergie se trouvent donc face à un double enjeu : d'une part capter une part substantielle de l'augmentation de la capacité de production prévue pour les prochaines années (c'est-à-dire « prendre des parts de marché »), d'autre part renforcer leur autonomie face aux grands groupes qui dominent le marché. Ces deux objectifs peuvent sembler contradictoires, car les coopératives sont actuellement souvent dépendantes des grands groupes pour le développement et la construction des parcs éoliens<sup>6</sup>

Comment les coopératives se financent-elles ? Quelles difficultés rencontrent-elles dans le paysage du financement en Belgique francophone ? Quelles sont les solutions mises en œuvre et les perspectives liées au nouveau cadre européen sur les communautés d'énergie ? Dans quelle mesure ces solutions et perspectives peuvent-

<sup>5</sup> cf. précédente analyse. <https://www.financite.be/fr/reference/relocaliser-la-production-energetique>  
Les coopératives seraient assimilées à des communautés d'énergies renouvelables. Les communautés d'énergie renouvelable et les communautés citoyennes d'énergie permettront à de nombreux acteurs locaux (citoyens mais aussi PME et pouvoirs locaux) de mener une série d'activités, jusque-là pour la plupart réservées aux entreprises actives sur le marché de l'énergie : production, fourniture, stockage, fourniture de services d'efficacité énergétique...

<sup>6</sup> <https://www.financite.be/fr/reference/relocaliser-la-production-energetique>

*Ce mode de financement suscite l'intérêt des citoyen·ne·s.*

elles contribuer à répondre aux deux objectifs ci-dessus ?

### *2.1 L'appel public à l'épargne*

Comme la plupart des coopératives, les coopératives d'énergie financent une partie de leurs projets en levant du capital au sein de leur communauté territoriale. Ce mode de financement présente plusieurs avantages. Il suscite l'intérêt du·de la citoyen·ne-investisseur·euse pour ce secteur stratégique et contribue à une dynamique d'émancipation collective. Pour les coopératives qui respectent le principe « une personne, une voix », c'est également un outil de gouvernance démocratique qui mobilise une communauté autour de « son » projet. La plupart des coopératives offrent des ristournes sur l'électricité achetée par les coopérateur·rice·s-consommateur·rice·s, les mieux établies d'entre elles leur offrent aussi des dividendes non négligeables<sup>7</sup>. Ces éléments financiers incitatifs permettent d'attirer le·la citoyen·ne-investisseur·euse et viennent soutenir les objectifs d'émancipation et de gouvernance démocratique.

De nombreuses coopératives de production d'énergie bénéficient du label Financité Fairfin et de sa mention « Energie durable » pour leur émission de parts de coopérateur·rice. Ceux-ci permettent aux potentiel·le·s investisseur·euse·s de s'assurer du caractère solidaire, transparent et environnemental de leur investissement et facilite la levée de fonds des coopératives.

Les coopératives lèvent sans difficultés ces fonds auprès du grand public. En témoigne l'exemple de la coopérative Eole-Lien (cf. encadré). Depuis mai 2019, les coopératives bénéficient d'un coup de pouce supplémentaire : W-Alter<sup>8</sup> (anciennement Sowecsom) propose un mécanisme, dédié aux entreprises sociales, permettant de doubler le montant en capital levé auprès des citoyen·ne·s jusque 500.000 euros. Le montant total en capital peut donc atteindre 1 million d'euros ce qui permet de répondre facilement aux besoins de la plupart des projets. L'investissement dure jusque 10 ans et W-Alter n'intervient pas dans la gouvernance autrement qu'en tant que simple coopérateur, la coopérative reste donc autonome dans ses décisions, tout en bénéficiant des conseils ponctuels de cet investisseur. L'enveloppe annuelle octroyée par la Région wallonne a atteint 4 millions d'euros en 2019 et pourrait doubler pour 2020. Cela équivaldrait à 16 projets finançables dans l'année, soit environ 64 millions d'euros<sup>9</sup>. Ce mécanisme peut donc permettre aux

<sup>7</sup> Selon l'agrément CNC les coopératives peuvent servir jusque 6% de dividendes, beaucoup n'atteignent pas ces seuils mais les coopératives d'énergie bien établies distribuent des dividendes attractifs. Les coopératives plus petites semblent préférer « internaliser » leur profit pour financer leur croissance.

<sup>8</sup> <https://www.w-alter.be/>

<sup>9</sup> Hypothèses de 4MW par projet.

coopératives de peser dans le paysan wallon !

### **Eole-Lien : l'épargne citoyenne est largement disponible pour les projets locaux !**

Eole-Lien est une petite coopérative citoyenne basée à Temploux, rassemblant 440 membres et une éolienne en construction. Après 6 ans de combat pour obtenir un permis libre de tout recours, est venu le moment de lever les fonds. Avec quelques mails, une réunion d'information et une annonce dans le journal local, la coopérative rassemble plus d'un million d'euros en sept semaines ! « *Dans les derniers jours, cela s'est tellement emballé que nous avons dû interrompre précipitamment la collecte de fonds, avec un mail général "STOP - STOP - STOP", nous avons bloqué l'accès au site qui permettait de s'inscrire et d'acheter des parts, nous avons dû refuser des coopérateurs insistant pour souscrire davantage...* », nous explique Jean Mangez, bénévole impliqué dans le Conseil d'administration de la coopérative.

## **2.2 Un accès aux prêts bancaires encore difficile**

En général, le financement du rachat des éoliennes est assuré en partie par les capitaux propres de la coopérative (environ 20%) et en partie par des prêts apportés par divers organismes de financement (environ 80%). Si les coopérateur·rice·s répondent facilement à l'appel d'une installation qu'ils·elles voient tourner près de chez eux·elles, les organismes de crédit comprennent parfois difficilement « *ces nouvelles formes organisationnelles hybrides, tenant à la fois de l'entreprise et du groupement citoyen* »<sup>10</sup>. Parmi les organismes de financement, seules Triodos et la SRIW/W-Alter répondent actuellement aux besoins des coopératives de manière adéquate. Le fait de ne pas avoir d'actionnaire majoritaire de référence pouvant injecter de l'argent dans le projet en cas de difficulté ou que les coopérateur·rice·s puissent se retirer de la coopérative<sup>11</sup> semble représenter des freins pour certaines banques qui saisissent mal les spécificités des coopératives.

Depuis peu, un autre écueil apparaît. Dans un projet récent, l'entreprise privée responsable du développement a décidé de lancer la construction du parc malgré le fait que les permis n'étaient encore pas libres de tout recours. Le développeur avait sans doute accès à des fonds mis à disposition par des investisseur·euse·s prêt·e·s à accepter ce risque. Pour les coopératives pressenties pour acquérir une partie du parc, l'exercice est beaucoup plus difficile puisqu'il faut potentiellement convaincre les banques qui n'acceptent pas ce type de risque pour des raisons de gestion ou d'image vis-à-vis du grand public. Il peut par ailleurs également paraître dangereux de faire

<sup>10</sup> <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/energies-renouvelables-les-cooperatives-citoyennes-gagnent-du-terrain776348.html>

<sup>11</sup> Ce frein est très théorique car les coopérateurs ne peuvent effectivement se retirer que si le remboursement de leur part ne met pas en péril les fonds propres de la société.

porter ce type de risque aux citoyen·ne·s, qui n'ont en général pas la capacité de supporter les conséquences liés à un éventuel recours sur leur apport financier.

### *2.3 Quelles solutions pour un accès facilité au financement pour les coopératives ?*

A nouveau les solutions envisagées pour un financement facilité doivent répondre à deux objectifs : permettre aux acteur·rice·s citoyen·ne·s de prendre des parts de marché, « de faire du volume » et d'accroître leur autonomie face aux groupes industriels privés mais aussi face aux banques. Pour cela, il nous semble important que des outils financiers répondent à leurs besoins.

Tout d'abord grâce au développement d'un écosystème de financement propre à l'économie sociale. L'écosystème financier autour des entreprises sociales se développe : avec des coopératives de financement, tel que l'acteur historique Crédal et plus récemment la création de F'in Common<sup>12</sup>, qui partagent l'ADN de leurs client·e·s. A ce stade, ces deux coopératives ne financent cependant pas le secteur électrique, elles auraient en effet besoin de pouvoir augmenter leur ticket moyen par projet pour répondre aux besoins du secteur, l'achat d'une éolienne dans un parc pouvant se monter à plusieurs millions d'euros. Or pour financer un projet elles doivent mobiliser 100 % du prêt en épargne citoyenne, donc des montants très (trop ?) importants. Par ailleurs, leurs portefeuilles étant constitués de financements dont les montants sont beaucoup plus faibles, un seul « gros ticket » pourrait déséquilibrer la répartition des risques. Enfin Crédal est historiquement centré sur les activités sociales et F'in Common limite l'achat de parts de coopérateur·rice à 100 euros pour rester accessibles à tou·te·s, ces spécificités limitent leurs possibilités de financer la production énergétique. Avec un bilan de 48 millions d'euros et la création récente d'une activité de crédit aux entreprises démontrant un impact sociétal, au sens large<sup>13</sup>, on peut néanmoins supposer que Crédal serait en mesure de soutenir ponctuellement des projets énergétiques.

Vu les montants en jeu, il semble indispensable de mobiliser le mécanisme de création monétaire par le crédit propre aux banques<sup>14</sup>. La nouvelle banque coopérative NewB semble donc l'outil idéal pour répondre aux besoins des projets citoyens énergétiques. Si elle se consacre actuellement au lancement de ses premiers produits vers les particulier·ère·s, elle devrait, d'ici quelques années, pouvoir

<sup>12</sup> F'in Common est une coopérative de financement co-fondé par 31 organisations de l'économie sociale et gérée par Financité.

<sup>13</sup> Historiquement l'activité de Crédal est centrée sur le micro-crédit personnel et le crédit solidaire principalement aux associations.

<sup>14</sup> C'est-à-dire que la banque créé de la monnaie dès qu'elle octroie un nouveau crédit. Sur ce concept, voir cette video : <https://www.youtube.com/watch?v=9cSujzEo4A8>



répondre aux besoins financiers importants pour la construction ou l'acquisition des actifs. Cela demande néanmoins d'acquérir des compétences relativement pointues nécessaires à l'analyse des projets.

La mise en œuvre d'outils financiers spécifiques au secteur est également un axe pour favoriser son développement. L'outil MECISE créé par REScoop.eu<sup>15</sup> (cf. encadré) devrait ainsi proposer une sorte de portage permettant de couvrir les besoins des petites coopératives pour financer leur premier projet. Cet outil de mutualisation financière pourrait permettre de diffuser plus largement le modèle coopératif dans le secteur énergétique.

### **MECISE : un outil de mutualisation financière pour diffuser le modèle coopératif dans le secteur énergétique en Europe**

Selon Daan Creupelandt de REScoop.eu, les coopératives d'énergie font face à deux types de défis :

Soit elles ont une taille réduite qui freine leur capacité à réaliser un premier projet. Le fait de ne pas pouvoir montrer aux habitants de leur région un projet opérationnel limite leurs capacités à lever des fonds et donc à réaliser un projet, c'est le serpent qui se mord la queue.

Soit elles ont atteint une taille relativement grande avec plusieurs projets, comme Eco-power en Flandres (60.000 membres) dans une région où les nouveaux projets sont rares, car les sites sont déjà utilisés ou bien compte tenu des difficultés à obtenir les permis. Dans ce cas, elles cherchent des débouchés pour placer utilement les profits de leurs projets existants.

Face à ces enjeux, REScoop.eu avec 6 grandes coopératives européennes a créé MECISE (European Mutual for Energy Communities Investing in a Sustainable Europe). Le premier objectif de cet outil est de permettre à de petites coopératives de pré-financer leurs premiers projets grâce aux fonds apportés par les coopératives ayant un surplus de trésorerie. Une fois le projet construit, la coopérative bénéficiaire du financement de MECISE peut facilement refinancer auprès des communautés locales et des banques. Cela lui permet de passer l'obstacle du premier projet et de pérenniser son activité.

Ce modèle de mutualisation peut être décliné à d'autres échelles, comme nous l'avons évoqué plus haut. Ainsi les ressources financières de différentes coopératives pourraient être rassemblées pour racheter des projets vendus par des grands groupes,

<sup>15</sup> <https://www.rescoop.eu/blog/renewable-energy-cooperatives-join-forces-to-accelerate-financing-for>

voire même des entreprises entières opérant plusieurs projets (comme dans le cas d'Elicio). Des groupes de coopératives pourraient aussi se porter candidats pour répondre à des appels à projets de grande ampleur. Selon notre interlocuteur, dans tous ces cas, l'idée est d'assurer un portage momentané et de favoriser la création de structures coopératives locales ou régionales pour disséminer le modèle.

N'y-a-t-il pas cependant un risque de faire indirectement « gonfler » les grosses coopératives, de perdre l'ancrage local et la légitimité démocratique des projets ? Si les coopérateur·rice·s ne se sentent plus intéressé·e·s et connecté·e·s aux différents projets de la coopérative, ne risquent-ils·elles pas de se détourner de sa gouvernance ? Et comment assurer des retombées économiques le plus locales possible si les projets sont en partie détenues par des coopératives éloignées géographiquement ? Les exemples ne manquent pas de projets coopératifs qui ont perdu leur ADN à mesure que leur taille augmentait... C'est un savant équilibre à trouver.

### **3. D'autres pistes pour favoriser l'appropriation citoyenne des moyens de production électriques**

Au-delà de l'accès au financement en lui-même, d'autres freins empêchent les coopératives d'accéder à la propriété des actifs.

#### *3.1 Passer l'effet de seuil et professionnaliser la filière coopérative*

Les analyses de nos interlocutrices à REScoop Wallonie et à l'APERe convergent : pour croître les coopératives wallonnes doivent passer par une certaine professionnalisation. A ce stade, la plupart n'ont aucun employé et s'appuient exclusivement sur du bénévolat pour monter les projets. L'objectif pour beaucoup d'entre elles est donc de recruter au moins une personne dès que possible. Pour ce faire, elles doivent avoir suffisamment de revenus pour assurer le paiement d'un salaire. Cela n'est possible qu'une fois qu'une ou deux éoliennes tournent et rapportent des revenus. Une fois qu'un ou deux salarié·e·s ont été recrutés, la coopérative peut sécuriser plus facilement de nouveaux projets, générer plus de revenus, soutenir les fédérations qui agissent au niveau régional ou européen... Il est donc nécessaire de concevoir des stratégies pour favoriser le passage rapide de cette étape cruciale. Cela peut passer par un accès facilité aux projets en développement ou par un subside régional ou communal à la coopérative pour financer du temps de travail.

#### *3.2 Faciliter l'accès à la phase de développement*

Un enjeu important pour les coopératives serait d'intervenir dans la phase de développement du projet, qui comprend la sécurisation du site, l'obtention des permis, la conception du projet et le choix des équipements. Cela leur permettrait

« d’être dans la place », de faire entendre une voix issue des citoyen·ne·s-coopérateur·rice·s lors de cette étape critique et de peser sur les décisions liées à la conception du projet. Mais, contrairement aux grands groupes privés, la plupart des coopératives n’ont pas les ressources humaines et financières pour faire face aux risques d’un résultat très incertain à l’issue de cette période qui dure plusieurs années<sup>16</sup>. Elles rachètent donc au prix fort une ou deux éoliennes clé-sur-porte, après la mise en service du parc d’un promoteur privé. Afin de favoriser l’inclusion des coopératives dans cette phase de développement, celle-ci doit devenir plus efficiente et transparente<sup>17</sup>. Cela passe par un travail de plaidoyer des fédérations comme REScoop Wallonie pour faire évoluer la réglementation. Pour ce faire la fédération REScoop a également besoin de se professionnaliser et d’avoir les moyens de recruter.

### *3.3 Rendre contraignante l’obligation d’associer un acteur citoyen à chaque parc*

Aujourd’hui les coopératives sont trop souvent dépendantes du bon vouloir des promoteur·rice·s privé·e·s de leur céder une ou deux éoliennes dans leurs parcs. Afin de rééquilibrer ce rapport de force, REScoop Wallonie et l’APERe plaident pour rendre contraignante l’obligation du cadre de référence d’intégrer un acteur citoyen dans chaque nouveau parc à hauteur de 25 % du capital. A ce stade, cette obligation existe au niveau wallon, mais les grands groupes peuvent invoquer le fait qu’aucune coopérative n’a voulu rejoindre le projet pour passer outre. Cela devrait permettre de rééquilibrer le rapport de force et de permettre aux coopératives d’atteindre plus rapidement le seuil leur permettant de recruter du personnel. Pour ce faire, il est cependant nécessaire de distinguer les coopératives qui favorisent réellement la participation citoyenne, des coopératives créées par les groupes industriels pour faciliter l’acceptation locale, grâce par exemple à l’application de la charte REScoop<sup>18</sup> ou une labellisation.

### *3.4 Les communautés d’énergie : avenir d’une transition énergétique locale... et démocratique ?*

<sup>16</sup> Voir notre précédente analyse <https://www.financite.be/fr/reference/relocaliser-la-production-energetique>

<sup>17</sup> Cet exercice a déjà été mené avec la rédaction d’un décret, lors d’une précédente législature. Ce décret comprenait une cartographie des sites identifiés comme pouvant accueillir un parc, un système d’appels d’offre et de signature de contrats de concession avec la région. Ce décret n’a cependant pas été adopté.

<sup>18</sup> [https://www.rescoop-wallonie.be/wp-content/uploads/2019/12/Charte\\_REScoopBE\\_FR.pdf](https://www.rescoop-wallonie.be/wp-content/uploads/2019/12/Charte_REScoopBE_FR.pdf) Cette charte est fondée sur les principes coopératifs et propose 6 critères : ancrage local, finalité non spéculative, indépendance, gouvernance démocratique, écologie et utilisation parcimonieuse de l’espace.

Les futures communautés d'énergie<sup>19</sup> promues par les directives européennes pourront rassembler des citoyen·ne·s, des autorités locales et des PME locales dans des activités de production, distribution, stockage d'énergie ou d'efficacité énergétique. Il pourrait s'agir par exemple d'un partenariat entre des citoyen·ne·s, la commune et une entreprise produisant des déchets organiques pour approvisionner les bâtiments communaux en énergie produite par bio-méthanisation. La traduction des directives européennes dans un décret du gouvernement wallon doit intervenir d'ici juin 2021. Ce décret devrait rendre possible une convention entre les acteur·rice·s concerné·e·s, préciser le type d'acteur·rice·s et d'activités possibles, le rôle des communautés d'énergie dans le paysage énergétique... Les aspects plus pratiques seront mis en place par la suite dans le cadre d'arrêtés du gouvernement wallon. REScoop.eu insiste sur ces étapes cruciales de la traduction des intentions européennes dans des textes nationaux et sur les risques liés à une interprétation trop large des objectifs d'autonomie de ces initiatives locales.

*La mise en place de communautés d'énergie est une opportunité sans précédent.*

La mise en place des communautés d'énergie est une opportunité sans précédent pour la transition énergétique. Elle devrait permettre en effet de mettre en place des projets de transition énergétique à un échelon décentralisé pour répondre aux enjeux locaux (cf. le principe de subsidiarité évoqué ci-dessus), tout en mobilisant les ressources d'acteur·rice·s varié·e·s. Une commune ou une entreprise pourrait ainsi sans doute mettre à disposition de la communauté d'énergie un terrain, du matériel, des bâtiments pour installer des panneaux solaires par exemple... Une commune pourrait également faciliter l'accès aux financements bancaires en apportant sa caution morale ou une garantie formelle en cas d'impayés. Autant de coup de pouces non négligeables si on compare avec l'expérience actuelle des coopératives !

Mais qui dit apport de moyens de production, dit pouvoir de décision proportionnel. En tous cas dans une entreprise classique, où les droits de vote reflètent le capital apporté par chacun des associé·e·s.

Si on souhaite préserver l'objectif de démocratie et d'émancipation citoyenne au cœur du projet des communautés d'énergie, il est donc essentiel de se pencher rapidement sur la forme juridique qu'elles pourraient prendre et sur les règles de gouvernance qui les régiront. En effet, comment cependant prendre en compte dans les règles de gouvernance, le fait qu'une communauté d'énergie pourrait rassembler des personnes physiques (quelques centaines de citoyen·ne·s), et des personnes morales (une ou plusieurs PME et une commune) ? La commune et la ou les PME pourraient-elles peser autant que tous les citoyen·e·s rassemblé·e·s, voire avoir un droit de veto ? Autant de questions auxquelles l'expérience coopératives peut aider à

<sup>19</sup> Voir analyse précédente.

[https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/relocaliser\\_la\\_production\\_energetique\\_-\\_ab\\_-\\_juin\\_2020.pdf](https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/relocaliser_la_production_energetique_-_ab_-_juin_2020.pdf)

répondre. Le secteur coopératif a en effet appris à respecter des parties prenantes de différentes natures, tout en préservant le principe « d'une personne, une voix », avec par exemple la création de différentes catégories d'actionnaires, l'instauration de majorités à rencontrer au sein de chaque catégorie d'actionnaires pour la prise de certaines décisions en assemblée générale, ou encore le fait de veiller à assurer une représentation de toutes les catégories d'actionnaires au sein du Conseil d'administration.

Les équipes en charge de définir les modalités de mise en place des communautés d'énergie à la région wallonne semble parfaitement conscientes de ces enjeux et soucieux de préserver la dimension démocratique des futures communautés d'énergie. Pour définir des règles de gouvernance et des garde-fous adéquats, elles pourraient d'ailleurs envisager un processus de concertation large impliquant des collectifs citoyens actifs dans la transition énergétique ainsi que des acteurs publics ou associatifs dédiés au montage et au financement de projets citoyens, tels que Febecoop, Financité ou W-Alter.

### **Conclusion : une relance verte, locale ... et démocratique ?**

Relocaliser la production (énergétique ou autre) n'est pas nécessairement un objectif en soi, il est important de choisir la bonne échelle géographique, en suivant divers critères<sup>20</sup> et en appliquant le principe de subsidiarité décrit plus haut. C'est ainsi que les projets pourront répondre au mieux aux besoins et enjeux de terrain.

C'est également en visant le « bon niveau de localisation » que des citoyen·ne·s pourront prendre part aux décisions car ils·elles en saisissent les enjeux dans leur zone géographique. En cherchant à relocaliser, on peut assurer un partage du pouvoir de décision lié à la possession des actifs, permettant ainsi des décisions plus démocratiques et in fine une meilleure répartition des retombées économiques. Bref relocaliser serait un moyen, une condition (nécessaire mais pas forcément suffisante), pour plus de démocratie et de justice économique.

En ce sens le projet des communautés d'énergie est une opportunité formidable. En ciblant les mesures de relance suite à la pandémie vers ce type d'initiative, le gouvernement wallon pourrait faire d'une pierre de coups : générer des retombées économiques locales indispensables et favoriser la démocratie énergétique.

*Anne Berger  
Décembre 2020*

<sup>20</sup> Une prochaine analyse devrait proposer une liste de critères.



## Recommandations Financité

En lien avec cette analyse, Financité soutien en particulier :

La finance solidaire ainsi définie :

« La finance solidaire consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à la réalisation d'opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique. »

Les principes de l'Alliance coopérative internationale, en particulier les principes 6 et 7 :

**(6) Coopération entre les coopératives :** Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives oeuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

**(7) Engagement envers la communauté :** Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

## A propos de Financité

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.*

*Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :*

***Finance et société :***

*Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

***Finance et individu :***

*Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

***Finance et proximité :***

*Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'asbl Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.